

## **Le travail plutôt que la rente, proclame la 5e révision de l'AI. Mais les entreprises le veulent-elles?**

### Les patrons face à l'invalidité

Denis Masméjan

*La Suisse, le pays le plus intégrateur pour les handicapés? Les chiffres de l'OCDE laissent les intéressés incrédules*

Les Suisses voteront le 17 juin pour dire s'ils veulent d'une nouvelle révision de la loi sur l'assurance invalidité (AI), la cinquième depuis son adoption en 1959. Principal objectif de cette réforme, attaquée par une partie des organisations de handicapés, la gauche et les syndicats: favoriser l'emploi plutôt que la rente chaque fois que c'est possible, comme le résume le slogan de la libérale genevoise Martine Brunschwig Graf, l'un des porte-parole du oui en Suisse romande.

Même si le nombre de nouvelles rentes octroyées a baissé d'environ 30% depuis 2003, la tendance, depuis les années 90, a été marquée par une forte hausse, due en particulier aux maladies psychiques. Chez les jeunes surtout. La 5e révision est une réaction à cette évolution. De nombreux pays industrialisés sont confrontés à des problèmes analogues. Et la réponse apportée repose plus ou moins sur le même mot d'ordre: «Back to work.» Le travail, rappellent les promoteurs de cette approche – défendue par l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économiques) –, n'est pas qu'un rapport de force avec le capital: c'est dans une large mesure par le travail que les individus s'intègrent à la société dans laquelle ils vivent.

Back to work, donc. Mais dans quelle mesure les entreprises sont-elles disposées à engager des invalides – en particulier des personnes atteintes dans leur santé psychique, dont la réinsertion est notoirement difficile?

Les adversaires de la 5e révision restent sceptiques. Ils ne croient pas que la nouvelle loi poussera réellement les employeurs à embaucher, ou garder à leur service des invalides – d'autant moins dans une économie qui devient toujours plus compétitive. Les incitations sont maigres, trop maigres dans la 5e révision, disent-ils, pour que les entreprises aient intérêt à travailler avec des personnes handicapées.

La bonne volonté de certains employeurs est réelle, mais elle ne donnera pas une impulsion suffisante au système, disent ceux qui appellent à voter non le 17 juin. La preuve? Le nombre d'invalides embauchés n'a jamais réussi à décoller. En 2003, 27 000 personnes handicapées étaient employées dans des entreprises en Suisse, soit 0,8% de tous les postes de travail. Ce chiffre est de 4% en France et en Allemagne, 2,6% en Autriche, selon des chiffres figurant dans un rapport de 2005 des commissions de gestion du Parlement fédéral sur les causes de l'augmentation des rentes AI.

Les employeurs ne citent pas les mêmes chiffres. Thomas Daum, le directeur de l'Union patronale suisse, a rappelé dans ces colonnes qu'un classement de l'OCDE place la Suisse en tête des pays industrialisés pour l'intégration des handicapés au monde du travail. Sans les quotas qu'imposent certains pays d'Europe, d'ailleurs condamnés par la même OCDE. Les employeurs estiment donc n'avoir aucune raison de se couvrir le visage de cendres.

Apparemment conscients que la loi soumise au référendum peut prêter le flanc à la critique sur ce plan-là, ils ont multiplié les interventions ces derniers temps pour prouver qu'ils prenaient leur responsabilité sociale au sérieux. Et que la 5e révision permettra d'atteindre les buts fixés sans qu'il soit nécessaire d'imposer un carcan aux entreprises pour qu'elles engagent des handicapés. Après tout, il suffit que 3000 personnes soient réinsérées chaque année (sur 4 millions d'emplois) pour que les objectifs de la 5e révision de l'AI soient atteints.

La Suisse, le pays le plus intégrateur pour les handicapés? Les chiffres de l'OCDE laissent les intéressés incrédules. «Je ne sais pas comment l'OCDE est parvenue à ces conclusions», rétorque Cyril Mizrahi, secrétaire romand d'AGILE Entraide Suisse Handicap, et membre de la coordination nationale contre la loi.

Au-delà de cette querelle de chiffres, un constat s'impose. Non seulement il n'a jamais été question d'imposer des quotas de handicapés aux entreprises, mais la Suisse est restée longtemps, contrairement à d'autres pays, sans aucune incitation sous la forme d'avantages fiscaux, de subventions salariales ou d'allègements dans le domaine de la prévoyance professionnelle, notait le rapport parlementaire de 2003.

La 5e révision a fait un premier pas dans cette direction. L'assurance invalidité pourra prendre en charge le salaire et les charges sociales, durant 6 mois, d'une personne qu'elle place auprès d'un employeur. Elle pourra également assumer le risque d'un supplément de primes d'indemnités journalières et prévoyance professionnelle entraîné par l'engagement d'un invalide. Mais l'OCDE juge que le législateur aurait dû aller plus loin pour mieux assurer le succès de la 5e révision.

*Handicapés au travail. L'entreprise Notz-Produktionen emploie des collaborateurs invalides dans la préparation de couverts destinés à des compagnies aériennes.*

**Bassersdorf, 9 mars 2006**

*gaËtan bally/KEYSTONE*

© Le Temps, 2007